

**SYPOL.BE**SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHEN POLIZEIvos références:
date: 29/11/2010Madame la Ministre de l'Intérieur
Annemie TURTELBOOMnos références: EL/MI/1110
date:
correspondant: E.LEBON, secrétaire général

concerne : Prétendu cumul de 62 primes : dénigrement des policiers, désinformation et incohérence

Madame la Ministre,

Dernièrement quelques sorties dans la presse orchestrées par certaines instances de la Fédération des officiers (entre autres par un chef de zone qui a plus que largement cumulé les avantages du système qu'il ose prétendre dénoncer), ainsi que par certains directeurs généraux proches de Vous, remettent en cause les allocations et indemnités que méritent les policiers de terrain.

Il est regrettable qu'en votre qualité de Ministre de l'Intérieur, Vous ayez accrédité ces allégations mensongères, allégations selon lesquelles les policiers perçoivent et cumulent sans la moindre limitation 62 primes différentes (*ce qui leur permettrait d'augmenter leur salaire de plus 3.000 € par mois, somme faramineuse s'il y en est !*) En cautionnant une telle ineptie, Vous avez personnellement stigmatisé et déconsidéré tous les policiers de ce pays aux yeux de nos concitoyens. Votre attitude a, de la sorte, activement participé à l'entreprise de dénigrement tendant à les faire passer pour des tricheurs, pour des profiteurs du système.

Le pouvoir politique de même que la population et les médias, ont été volontairement trompés par certains amalgames que Vous avez cautionnés et que Vous n'avez ni démentis, ni mêmes relativisés.

Il n'a ainsi été fait aucune différence entre les allocations dues notamment pour les contraintes du travail (dites "inconvenients" pour le travail de nuit, de week-end, de jours fériés, de durée de plus de 24 heures,...), et les indemnités qui ne sont jamais que le remboursement normal de frais exposés par les policiers pour l'exécution de leur mission. (entretien de chien, téléphone, nourriture,...).

Il n'a pas non plus été dit que le statut de la Police interdit explicitement le cumul de certaines allocations. Il n'a pas été précisé que la raison, tout simplement, empêche de cumuler des primes qui n'ont rien à voir entre elles. De la sorte on ne peut évidemment pas cumuler entre elles des primes de mer, de police de la route, de maître-chien, de personnel aérien, de proximité, d'enquêteur, etc....

Un minimum d'honnêteté intellectuelle aurait encore imposé de préciser que le système des primes résulte d'équilibres plus que délicats cautionnés par l'ensemble du gouvernement du Premier Ministre G. VERHOFSTADT, lors de la fusion de la Gendarmerie, de la Police Judiciaire et de centaines de



corps de polices communales, et qui font l'objet d'arrêtés royaux ou de la loi (*que Vous avez sans doute votée vous-même*). C'est sur cette base que les policiers ont été amenés à accepter ou à refuser le nouveau statut.

Vous Vous êtes abstenue d'expliquer que tout policier préférerait que son échelle barémique soit majorée du montant de ces primes plutôt que de connaître le système actuel. Vous auriez pu expliquer que le gouvernement a choisi le système des primes pour empêcher de ce fait une majoration des retraites des policiers (une prime n'intervient jamais dans le calcul d'une pension, sauf celle des mandataires). Vous auriez pu expliquer que ce système tient compte des dizaines de métiers différents exercés au sein de la police intégrée (de la circulation à la police scientifique en passant par la proximité, l'informatique et les unités spéciales); d'une grande variété de fonctions exercées tant au local qu'au fédéral (du terrain jusqu'aux juristes d'Etats-majors); de la géographie du pays et du système linguistique qui imposent des contraintes; des risques physiques, psychologiques ou juridiques auxquels sont confrontés les policiers de terrain; des services innombrables qu'offrent la police de proximité ou l'assistance aux victimes; de toutes les contraintes que les différentes instances politiques nous imposent sans la moindre concertation parce que quand quelqu'un doit accomplir une nouvelle tâche, c'est à la police qu'on la confie, alors qu'on diminue ses moyens drastiquement depuis 2008 !

A contrario de prétendre d'une manière simpliste que « les policiers touchent trop de primes », nous Vous faisons remarquer que certaines tâches essentielles sont "*tellement bien rémunérées*" que nous nous trouvons notamment face à une grave pénurie de personnel spécialisé, de plus en plus mal ressentie sur le terrain. Ainsi la mauvaise rémunération des informaticiens, des moniteurs de techniques professionnelles, des policiers scientifiques, l'absence de valorisation des diplômes, voire la suppression d'indemnités comme cela vient d'être le cas de manière injuste et injustifiée en ce qui concerne les analystes criminels,..., sont autant d'exemples de mauvaise gestion des ressources humaines qui handicapent l'opérationnalité de la police intégrée. Nous Vous conseillons de lire à ce sujet le rapport du Conseil Fédéral de Police rédigé en 2009, rapport que vous ne semblez pas encore connaître.

Enfin, vous n'êtes pas non plus sans savoir que le SYPOL.BE vient de démontrer, suite à une décision de Justice, qu'au contraire d'être des profiteurs croulant sous le poids d'innombrables primes imméritées toutes cumulables entre elles, les policiers étaient bien préjudiciés par rapport à tous les membres de la fonction publique et des corps spéciaux de l'Etat (Devons-nous vous rappeler le dossier 'Copernic' ?).

Est-ce cette décision de Justice en faveur des policiers qui Vous vexe et Vous a poussée à réagir de la sorte ?

Il est évident qu'il existe un certain malaise que nous avons par ailleurs déjà dénoncé *in tempore non suspecto*, à savoir que quelques postes à mandat ne sont plus suffisamment attirants pour les éventuels candidats revêtus du grade de commissaire divisionnaire. Il suffirait dès lors, pour résoudre ce problème, d'en permettre aux commissaires de police de postuler ces mandats, ce qui était possible antérieurement, voire à rémunérer les mandataires méritants pour toutes les prestations utiles effectuées dans le cadre de leur fonction. Ces propositions ont déjà été faites par le SYPOL.BE mais n'ont jamais reçu un écho favorable. Il appartient à la Ministre de l'Intérieur de clarifier la situation, d'informer les mandataires et de leur permettre de jouer encore un rôle si leur mandat n'est pas prolongé, en tenant compte de leurs qualifications.

Le fonctionnement des commissions de sélection, surtout au niveau zonal, ne doit plus être improvisé; il doit être professionnalisé, on ne peut plus faire de l'approximatif ni se baser sur des décisions purement politiques; l'objectivité doit prévaloir.

Il faut offrir aux mandataires des possibilités de formations spécifiques.



La fonction doit être à nouveau rendue attrayante, au vu du peu de candidats intéressés. Il faut rendre aux commissaires, la possibilité de postuler les petits et moyens mandats, ce qui constituerait en outre une épargne pour les petites zones.

D'autre part, nous ne comprenons plus rien face à l'incohérence de cette critique de l'octroi de primes, puisque Vous et Votre administration préconisez d'appliquer dorénavant envers les policiers le principe de la « carrière fonctionnelle », un concept critiquable, source de discriminations et de clientélisme, qui remettra en cause tout le statut et selon lequel la fonction exercée serait davantage rémunérée que le grade. Pourquoi défendre d'un côté, ce que Vous critiquez de l'autre ? Peut-on clamer d'une même voix un principe et son contraire ?

Si nous comprenons que la situation économique est telle que des économies soient nécessaires et qu'une simplification administrative puisse participer à cet exercice de réduction des dépenses, nous ne pouvons accepter que cela se fasse au préjudice des policiers de terrain.

Vu que certains parmi vos collaborateurs ne semblent pas toujours manifester l'imagination utile pour réaliser cet objectif, et bien que le gouvernement en affaires courantes ne Vous laisse plus guère de marges de manœuvres, nous avons décidé de Vous apporter notre concours sous forme de suggestions.

Ainsi, l'on pourrait :

- 1) Supprimer les doubles, triples voire quadruples emplois existant entre votre administration du SPF Intérieur, Votre cabinet, le SAT Intérieur, la direction générale DGS.
- 2) Confier à Votre administration la gestion des ressources humaines et de la logistique de la police pour éviter ces doubles emplois. Cette administration serait renforcée par les membres du Calog de DGS tandis que les policiers de cette DG seraient affectés prioritairement à des tâches opérationnelles. Vous aurez ainsi – comme vous le désirez constamment depuis que vous avez pris votre charge - plus de 'bleu' dans la rue et moins dans les bureaux. Vous pourrez supprimer de nombreux postes par extinction et diminuer le nombre de directions, de chefs de services, ce qui permettra d'importantes économies et de nouveaux investissements au profit de l'opérationnalité.
- 3) Supprimer le SAT Intérieur qui n'offre pas de valeur ajoutée par rapport à Votre cabinet.
- 4) Pour répondre à la demande de Vos hauts dirigeants prônant le décumul des primes, leur interdire de cumuler les échelles barémiques 07 et 08 avec toute allocation de mandat notamment.
- 5) Vérifier l'utilité des très nombreuses « missions à l'étranger » non judiciaires ni réellement opérationnelles et évaluer le budget consacré à ces multiples voyages. Vous constaterez que dans ce domaine, des sommes importantes peuvent être récupérées. Rappelons le colloque de lutte contre le terrorisme auquel ont participé nombre de nos hauts dirigeants, à Copacabana.
- 6) Limiter les dépenses de prestige : réceptions, frais de représentations, séminaires stratégiques dans des hôtels luxueux, réduction des services « peu utiles »,...
- 7) S'interroger sur la nécessité de thésauriser d'innombrables personnes effectuant des prestations conceptuelles et stratégiques dans les services centraux des directions générales au préjudice de l'effectif des services décentralisés, ce qui fait de la police fédérale un animal avec une grosse tête et de petites pattes... Tenir ainsi compte du rapport du Conseil fédéral de police qui critique que chaque direction génère son 'overhead' tandis qu'on constate un nombre excessif de niveaux de décisions.



8) Permettre à l'OCRC, en étoffant ses effectifs, d'être encore plus efficace dans les enquêtes menées en matière de corruption et de s'intéresser davantage à certains marchés publics passés à la police fédérale voire dans certaines zones.

Ainsi, se demander pourquoi, depuis le début de la réforme, des budgets faramineux sont galvaudés dans des procédures boiteuses faisant parfois l'objet d'enquêtes pénales, notamment en matière d'informatique où l'on multiplie à souhait des systèmes faisant double emploi, qui ne fonctionnent pas, et qui transforment les policiers de terrain en encodeurs.

9) se poser la question de savoir si la police fédérale peut encore se permettre financièrement une politique prestigieuse digne d'une autre époque; grands princes, nous offrons notamment nos arroseuses en bon état à la Bulgarie, parce qu'on a acheté 14 arroseuses neuves à 1 million d'€ pièce. Puis on en décommande 3 et on estime qu'on a gagné 2,2 millions d'€ puisqu'on n'a versé qu'une indemnité de rupture de contrat de...800.000 € (quelle belle économie pour le Royaume !)

10) Vérifier les prestations (notamment de week-end) réalisées par certains. Comment expliquer que des « policiers-administratifs » puissent comptabiliser autant d'heures de week-end ? Pour y remédier, pensez à préconiser qu'ils doivent faire leur travail en semaine...

11) Respecter les droits syndicaux du SYPOL.BE et mener avec lui une vraie concertation sociale basée sur la négociation, plutôt que de le forcer depuis bientôt 10 ans à devoir systématiquement défendre les droits des policiers devant les tribunaux; ce qui épargnerait à l'Etat de devoir verser en intérêts moratoires, judiciaires, astreintes, frais d'avocats et de procédures, salaires des juristes de la police fédérale, réparations statutaires diverses, des millions d'€ voire beaucoup plus.

12) Respecter la loi disciplinaire, dans certaines zones ou directions de la police fédérale, et surtout au sein de la DGJ où les droits des membres du personnel et la procédure sont sciemment violés, ce qui entraîne d'innombrables frais imputables au budget de la Police lorsqu'inévitablement ces décisions sont annulées par le Conseil d'Etat.

13) Créer un groupe de travail indépendant, composé de gens qui ont suffisamment de courage et de recul pour enfin proposer des mesures concrètes pour lutter contre la bureaucratie. Prendre notamment en compte, les conclusions de l'audit PWC sur la bureaucratie dans la police fédérale. Autrement dit, cesser les incantations sur la simplification administrative et, enfin, passer à l'action...

Comme nous sommes conscients que ceci ne suffira pas, nous demandons à tous les membres du personnel, affiliés ou non à SYPOL.BE, sur la base de leur expérience et comme nous l'avons déjà fait à diverses reprises, de nous envoyer leurs suggestions concrètes pour diminuer les dépenses inutiles et nous nous ferons un plaisir de vous les communiquer, à vous ou à votre successeur.

Vous constaterez, Madame la Ministre, que nous sommes disposés à vous apporter notre concours pour réaliser vos objectifs en termes d'économie, pour peu que cela ne se fasse pas sur le dos des policiers de terrain. Nous n'attendons pas le moindre remerciement puisqu'agissant de la sorte nous ne faisons que notre devoir de citoyen !

Veillez agréer, Madame la Ministre de l'Intérieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Eddy LEBON, secrétaire général

